

PROCÈS-VERBAL DE LA 29^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE

Tenue le 2 mai 2023 au
Centre de congrès à Palexpo,
au Grand-Saconnex.



Ordre du jour

L'Assemblée est ouverte à 17h30, sous la présidence de Monsieur Manuel Leuthold, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève.

1. Annonce des voix représentées, nomination de la secrétaire de l'Assemblée et des scrutateurs

Le Président salue :

- Madame la Conseillère d'Etat,
- Mesdames et Messieurs les représentants des autorités cantonales et communales,
- Mesdames et Messieurs les actionnaires.

Le Président salue également Monsieur Blaise Goetschin, président de la direction générale, Monsieur Frédéric Vernet, chef de la division finance, Monsieur Philippe Marti, chef de la division juridique et conformité ainsi que Madame Irene Diez, cheffe de l'Etat-major de conduite et de planification. Il salue également l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et les membres de la direction générale de la Banque.

Il informe que Maître Nathalie Borno, avocate de l'étude Mentha Avocats, a été nommée en tant que représentante indépendante, elle représentera les voix des actionnaires qui ont choisi de se faire représenter par elle.

Le Président indique que l'audio-visuel de l'assemblée est assuré par l'entreprise Dorier SA tandis que c'est la société Devigus Engineering AG, la société qui tient le registre des actionnaires de la Banque, qui assure les opérations liées aux votes.

Le Président poursuit et fait constater à l'Assemblée qu'elle a été régulièrement convoquée, conformément à ses statuts, par communication dans la *Feuille d'Avis Officielle de la République et Canton de Genève* et, la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* le 5 avril 2023, ainsi que par lettre du 3 avril 2023, adressée aux actionnaires. L'Assemblée générale ordinaire de ce mardi 2 mai 2023 qui se tient en présentiel à Palexpo, Genève, est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Le Président déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte.

Conformément à l'art. 689c al. 5 du code des obligations, la représentante indépendante doit indiquer lors de l'assemblée générale quelles informations elle a fournies à la société. Le Président passe la parole à M^e Nathalie Borno pour qu'elle puisse s'acquitter de cette obligation.

Maître Borno indique qu'en tant que représentante indépendante des actionnaires, elle confirme que les représentants de la Banque ne l'ont pas contactée au sujet des actionnaires et de leurs votes et que pour sa part elle n'a donné aucune information aux représentants de la Banque concernant les actionnaires qui lui ont donné procuration et sur leurs intentions de vote pour cette Assemblée générale.

Le Président remercie Maître Borno pour les indications fournies.

Le décompte des voix représentées à 17h30 étant connu, le Président présente le rapport établi par le bureau de contrôle des entrées au début de l'Assemblée générale qui constate la présence de 355 actionnaires représentant 5'979'821 droits de vote, soit 90,25% du total des actions autorisées à exercer le droit de vote et 83,05 % du capital-actions de CHF 360 mio.

Détail des représentations:

Représentations directes par les actionnaires	5'318'261	droits de vote
Par la représentante indépendante	661'560	droits de vote

Le Président nomme en tant que secrétaire de l'Assemblée générale Madame Irene Diez, cheffe de l'Etat-major de conduite et planification de la BCGE et Mme Maria Ribbi, responsable des scrutateurs en tant qu'auxiliaire de la société Devigus Engineering SA en cas de panne du système du télévotant.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est projeté sur l'écran. Les actionnaires présents ont en pris connaissance dans la convocation qui leur a été adressée.

2. Approbation du rapport annuel et des comptes 2022

Le Président du Conseil d'administration adresse son message à l'assemblée puis cède la parole à Monsieur Blaise Goetschin, Président de la direction générale, qui commente les résultats 2022.

Le Président du Conseil d'administration remercie M. Goetschin.

Il rappelle que le rapport annuel 2022, contenant également le rapport de l'organe de révision, était disponible dès le 31 mars 2022 au format digital sur notre site internet et en version papier pour consultation au siège de la banque.

Le Président passe la parole au Réviseur responsable, M. Alexandre Buga de Deloitte SA. Ce dernier résume son rapport, constate que leurs travaux s'étaient déroulés de façon satisfaisante et que leurs opinions étant délivrées sans réserves, recommande d'approuver les comptes individuels et consolidés et confirme que la proposition relative à l'emploi du bénéfice est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ou poser une question. Aucune remarque ou question n'est formulée.

Monsieur le Président propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés du groupe BCGE et les comptes individuels de la maison-mère pour l'exercice 2022.

Résultat du vote

Oui	5'977'519	droits de vote
Non	42	droits de vote
Abstention	4'303	droits de vote
Voix représentées	5'981'864	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	2'990'933	droits de vote

Le rapport annuel, les comptes consolidés du groupe BCGE et les comptes individuels de la maison mère pour 2022 sont approuvés.

3. Emploi du bénéfice net 2022 de la BCGE (maison mère)

Les montants à disposition de l'Assemblée s'établissent comme suit :

		CHF 1'000
Bénéfice de l'exercice 2022	CHF	160'566
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	CHF	421
Prélèvement de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	CHF	9'720
Bénéfice disponible	CHF	170'707

Le Conseil d'administration propose de faire les attributions suivantes :

•Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	123'187
•Distribution d'un dividende de 11%, soit CHF 5.50 par action	CHF	39'600
- dont 2.7% (CHF 9.72 mios) soit CHF 1.35 par action provenant de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
•Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende versé)	CHF	7'920
Bénéfice reporté	CHF	0

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question. Tel n'étant pas le cas, il propose d'approuver la proposition de répartition du bénéfice.

Résultat du vote

Oui	5'973'380	droits de vote
Non	2'363	droits de vote
Abstention	6'121	droits de vote
Voix représentées	5'981'864	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	2'990'933	droits de vote

L'emploi du bénéfice net 2022 est approuvé.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2022

Le Président introduit le point relatif à la décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2022.

Conformément au Code des obligations, le Président rappelle que la décharge est limitée aux faits que l'Assemblée générale connaît à ce jour. Les membres du Conseil d'administration en 2022, pour tout ou partie de l'année, de même que les membres de la direction générale ne participent pas à ce vote.

Aucune question ou remarque n'étant posée, il est procédé au vote électronique.

Résultat du vote

Oui	5'941'361	droits de vote
Non	2'884	droits de vote
Abstention	7'760	droits de vote
Voix représentées	5'952'005	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	2'976'003	droits de vote

La décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2022 est acceptée.

5. Nomination de l'organe de révision selon le Code des obligations pour l'exercice 2023

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de reconduire Deloitte SA, Zurich, en qualité d'organe de révision statutaire, selon les articles 727 ss CO, pour l'exercice 2023.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ou poser une question. Aucune remarque ou question n'est formulée.

Résultat du vote

Oui	5'441'227	droits de vote
Non	534'527	droits de vote
Abstention	6'110	droits de vote
Voix représentées	5'981'864	droits de vote
Majorité absolue attribuée aux actions représentées	2'990'933	droits de vote

Deloitte SA est reconduit comme organe de révision de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice 2023.

6. Divers et clôture

Le Président répond maintenant aux questions posées par les actionnaires.

Un actionnaire a posé une question concernant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève. Le Président répond à la question.

Un actionnaire pose une question sur le pronostic quant à l'évolution future des taux hypothécaires. Le CEO répond à la question.

Un actionnaire pose une question au sujet des crédits Covid-19 accordés aux PME. Le Président répond à la question et le CEO apporte un complément d'information.

Un actionnaire pose une question concernant le programme "Avantage service" et le niveau du taux d'épargne. Le CEO répond à la question.

Un actionnaire pose une question au sujet du bureau de représentation de Dubaï et l'internationalisation de la Banque. Le CEO répond à la question.

Un actionnaire pose une question ayant comme objet les partenariats de sponsoring de la Banque.
Le CEO répond à la question.

Le Président du Conseil d'administration déclare la partie statutaire de cette 29^e Assemblée générale close (18h46) et remercie chaleureusement la direction et tous les collaborateurs de la banque pour leur engagement au cours de l'exercice 2022.

Grand-Saconnex, le 2 mai 2023.



Le Président
Manuel Leuthold



La Secrétaire
Irene Diez